architectes
maîtres d'œuvre
experts

DCE ind 4

Lot 02 - CCTP CLOISONS - FAUX PLAFOND - MENUISERIES INTÉRIEURES - FAÏENCE - RÉSINE - SOL SOUPLE

01.10.2026

DOUANES & DROITS INDIRECTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

TRAVAUX DE RENOVATION D'UN RDC DE BATIMENT DES FINANCES A AIX EN PROVENCE (SITUE AU JAS DE BOUFFAN)

6 Boulevard du Château double 13090 AIX-EN-PROVENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE

Direction Régionale des Douanes

Interlocuteur :

Cheffe de projet SIEP BIMO
Audrey VILLE
E: audrey.ville@finances.gouv.fr
Ingénieur fluide/économie de la construction SIEP BIMO
Alexandre AÏTOMAR
E: alexandre.aitomar@finances.gouv.fr

MAÎTRE D'OEUVRE

AME ARCHITECTURE
39, av Pierre 1er de Serbie 75008 Paris France

Interlocuteur :

Directeur Agence Aix en Provence :
Jackson CÉLESTE

SOMMAIRE

1 PRESCRIPTION PARTICULIERE 4

1.1 CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF APPLICABLE AU PROJET 4
1.1.1 NORMES CODE DU TRAVAIL/ERT 4
1.1.2 NORME INCENDIE 4
1.1.3 HYGIENE ET SECURITE 5
1.1.4 Règlements et normes 5
1.2 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE CLOISONS /PLATRERIE 6
1.2.1 Cloisons en plâtre 6
1.2.2 Parements en plaques de plâtre cartonnées (et cas assimilés) 6
1.2.3 Enduits en plâtre 6
1.2.4 Classement au FEU : 6
1.2.5 Qualité acoustique 6
1.2.6 Fixations 6
1.2.7 Accessoires de montage 6
1.2.8 Parements des matériaux 6
1.3 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE MENUISERIES INTERIEURES 7
1.3.1 Fixations 7
1.3.2 Protection des ouvrages 7
1.3.3 Serrures 7
1.3.4 Ferme-portes 7
1.3.5 Tolérances et jeux 7
1.4 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE PEINTURE 7
1.4.1 Nature des produits 7
1.4.2 Teintes 8
1.4.3 Marques 8
1.4.4 Préparation du subjectile 8
1.5 FINITIONS ET RECEPTION DES SUPPORTS 8
1.6 ÉLÉMENTS MODÈLES 8
1.7 CLASSEMENT DES QUALITES D'ASPECT DES PEINTURES 8
1.7.1 Ragréage surfacique avant pose pour mise à niveau 8
1.7.2 Prévoir l'ensemble des sujétions nécessaires à un bon niveau de qualité de finitions 9
1.8 REBOUCHAGE DES RESERVATIONS 9
1.9 PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE – AGENCEMENT MOBILIER SUR MESURE – GENERALITES 9
1.9.1 Objet du poste : 9
1.9.2 Champ d'application : 9
1.9.3 Prescriptions techniques générales : 9
1.9.4 Mise en œuvre – Exigences : 10
1.9.5 Tolérances et contrôles : 10
1.9.6 Références normatives et documents contractuels : 10
1.10 PRESTATION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE 10

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES – POSTES ARCHITECTURAUX 11

2.1 OUVRAGE DE CLOISONS ET PLÂTRERIE 11
2.1.1 Ensemble des déposeS 11
2.1.2 Ensemble des pose 12
2.2 OUVRAGE DE FAUX-PLAFOND DALLE 600 X 600 15
2.2.1 Faux plafond dalle 600 x 600 - standard 15
2.2.2 Faux plafond dalle 600 x 600 - hydrofuge 15
2.3 OUVRAGE DE MENUISERIES INTÉRIEURES 16
2.3.1 TRAÇAGE ET POSE DES HUISSERIES DANS CLOISON 16
2.3.2 Portes neuves 16
2.3.3 FOURNITURE ET POSE sDE BUTÉES DE PORTES Legallais - INOX - Ref 105 239 17
2.3.4 BEQUILLES : Legallais - INOX 304 satiné - Ref 613 830 17
2.3.5 ROSACE : Legallais - INOX 304 satiné - Ref 614 026 17
2.3.6 BARRE DE TIRAGE 18
2.3.7 ORGANIGRAMME 18

2.3.8 Fourniture et POSE des gâches electriques 18
2.3.9 Fourniture et POSE des VENTOUSES 18
2.3.10 Kitchenette 18
2.3.11 création des aménagements cellule GAV 19
2.4 OUVRAGE PEINTURE & REVETEMENTS MURAUX 20
2.4.1 Nature des produits 20
2.4.2 Teintes et aspects 20
2.4.3 Marques 21
2.4.4 Préparation du subjectile 21
2.4.5 Classement des qualités d'aspect des peintures 21
2.4.6 Finitions et réception des supports 21
2.4.7 Bon à tirer 21
2.4.8 ÉLÉMENTS MODÈLES 21
2.4.9 Peinture 21
2.4.10 Fourniture et pose FAIENCE 23
2.4.11 Plaque de protection dans circulation 24
2.5 SOLS 24
2.5.1 Préparation – ragréage de sol 24
2.5.2 Sols souples pvc 25
2.5.3 CARRELAGE AU SOL 25
2.6 OUVRAGE NETTOYAGE DE FINITION (TOUT SUPPORTS, COMPRIS FACE INTERIEURE DES MENUISERIES EXTERIEURES). 27
2.6.1 Nettoyage général de mise en service (nettoyage de finition) 27

1 PRESCRIPTION PARTICULIERE

1.1 CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF APPLICABLE AU PROJET

1.1.1 NORMES CODE DU TRAVAIL/ERT

- Les travaux et aménagements prévus dans le cadre du présent projet sont soumis aux dispositions du **Code du travail** relatives à la conception, à la construction, à l'aménagement et à l'utilisation des **Établissements Recevant des Travailleurs (ERT)**.
 L'ensemble des prescriptions visent à assurer la **sécurité**, la **santé**, et le **confort des travailleurs** au sein des locaux.
- Les dispositions applicables sont notamment les suivantes :
- **Articles R.4216-1 à R.4216-30** du **Code du travail**, relatifs aux règles de construction, d'aménagement et d'entretien des lieux de travail.
- **Articles R.4222-1 à R.4222-26** : ventilation et assainissement des locaux.
- **Articles R.4223-1 à R.4223-15** : éclairage naturel et artificiel des lieux de travail.
- **Articles R.4224-1 à R.4224-31** : issues, dégagements et accès de secours.
- **Articles R.4225-1 à R.4225-4** : installations électriques et protections associées.
- **Articles R.4226-1 à R.4226-19** : sécurité incendie, moyens d'évacuation et d'alerte.
- **Articles R.4227-1 à R.4227-41** : prévention des incendies et explosion.
- **Articles R.4228-1 à R.4228-29** : hygiène, commodités, vestiaires et locaux de restauration.
- Sont également applicables :
- L'**Arrêté du 19 juillet 2011** fixant les **règles techniques de sécurité et d'accessibilité applicables aux ERT** ne recevant pas de public.
- Les **prescriptions relatives à l'accessibilité des travailleurs handicapés** issues de l'**article R.4216-2 du Code du travail**, garantissant notamment :
 • une largeur de passage utile minimale de 0,83 m pour les portes,
 • des circulations horizontales et verticales adaptées,
 • la conformité des sanitaires, zones de repos et espaces de travail.
- Les dispositions de ces textes s'appliquent à l'ensemble des ouvrages, qu'ils soient neufs, modifiés ou réhabilités, et concernent aussi bien les aménagements architecturaux, les installations techniques que les équipements de sécurité.

Le décret n° 92-332 du 31 mars 1992 relatif à la sécurité et à la santé concernant notamment :

- La température des locaux,
- Les installations sanitaires et de restauration,
- Les règles de sécurité,
- La prévention des incendies et l'évacuation,
- Le dossier de maintenance des lieux de travail.

Les principes généraux de prévention notamment :

- Les obligations de l'employeur - Article L.4121-2 du code du travail,
- La réparation des dégagements - Article R.235-1, R.235-4-3, R.232-12-2, R.232-12-4 du code du travail,
- Les mesures spécifiques des locaux où sont stockées où manipulées des matières inflammables – Décret n° 2002-1553 du 24 décembre 2002,
- Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie fixée par les articles R.232-12-17 à R.232-12-22.

1.1.2 NORME INCENDIE

Le bâtiment respectera toutes les normes incendie suivant :

- Le classement et l'usage du bâtiment,
- L'implantation vis-à-vis des tiers,
- Le classement au feu des matériaux,
- La stabilité au feu des structures,

- Les moyens d'alarme réglementaires et agréés,
- Les moyens de lutte contre l'incendie (plan, extincteurs, …)

1.1.3 HYGIENE ET SECURITE

Le bâtiment respectera toutes les dispositions particulières relatives à l'hygiène et la sécurité :

- Le code de l'Environnement I.C.P.E. (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), Livre V, Titre IV.

La conception des bâtiments suivra les recommandations suivantes :

- « Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité », publié en 2006 par l'INRS - Institut National de Recherche et de Sécurité.

1.1.4 REGLEMENTS ET NORMES

Les provenances, les qualités, les caractéristiques, les types, les dimensions et les poids, les procédés de fabrication, les modalités d'essai, de marquage, de contrôle et de réception des matériaux et des produits préfabriqués doivent être conformes aux normes homologuées ou réglementations en vigueur au moment de la signature du marché. L'entrepreneur est réputé connaître ces normes et exécuter les travaux dans les règles de l'art. En cas d'absence de normes, d'annulation de celle-ci ou de dérogations justifiées, notamment par des progrès techniques, les propositions de l'entreprise sont soumises à l'agrément du Maître d'Œuvre. L'entrepreneur doit, notamment, respecter les documents suivants : Normes Françaises AFNOR Documents Techniques Unifiés et en particulier :
Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans le CCFT, les ouvrages à exécuter seront conformes à la réglementation en vigueur et notamment aux documents généraux suivants
Documents Techniques Unifiés (D.T.U.)
- D.T.U. 25.232 Plafonds suspendus plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues.
- D.T.U 25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées).
- D.T.U 58.1 Travaux de mise en œuvre - Plafonds suspendus.
- NF DTU 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre.
- DTU 25.231 : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite
- DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre -
Exécution des cloisons en carreaux de plâtre
- NF DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de plâtre
- DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches - Plaques de parement en plâtre isolant
- DTU 26.1 : Travaux d'enduits de mortiers
- DTU 27.2 : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux
- NF DTU 58.2 : Plafonds tendus
- les Normes Françaises homologuées (NF) applicables aux travaux de ce corps d'état :
- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- les Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux DTU ;
- les règles de sécurité éditée par le Ministère du Travail et en particulier le décret du 31 mars 1992 relatif aux dispositions concernant la sécurité et la santé que doivent observer les Maîtres d'ouvrages lors de la construction de lieux de travail ;
- le Code du travail ;
- d'une façon générale, l'ensemble des textes réglementaires, administratifs et normatifs applicables à l'opération tant en ce qui concerne la nature des travaux à réaliser que le type d'établissement concerné et que la nature du marché de travaux passé.

1.2 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE CLOISONS /PLATRERIE

1.2.1 CLOISONS EN PLATRE

- Planitude locale 0.5mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 0.20) le plus en retrait
- Planitude générale 5mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 2m) le plus en retrait
- Implantation 5mm d'écart sur la ligne théorique
- Verticalité 5mm d'écart sur la hauteur d'étage

1.2.2 PAREMENTS EN PLAQUES DE PLATRE CARTONNEES (ET CAS ASSIMILES)

- Planitude locale 1mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 0.20) le plus en retrait
- Planitude générale 5mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 2m) le plus en retrait
- Horizontalité écart de 3mm/m sur le plan de référence, sans dépasser 1cm
- Implantation 5mm d'écart sur la ligne théorique
- Verticalité 5mm d'écart sur la hauteur d'étage

1.2.3 ENDUITS EN PLATRE

- Planitude locale 1mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 0.20) le plus en retrait
- Planitude générale 5mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 2m) le plus en retrait
- Verticalité 5mm d'écart sur la hauteur d'étage
- Épaisseur pas d'épaisseur inférieure de plus de 2mm à l'épaisseur théorique

1.2.4 CLASSEMENT AU FEU :

L'ensemble des matériaux utilisés seront classés MO ou Ml au regard de leur réaction au feu. L'entrepreneur fournira les certificats d'essais des comportements au feu.
Les éléments de suspension seront stables au feu 1 h. et ne doivent pas dégager de gaz toxiques sous l'action de la chaleur.Les suspentes des faux plafonds seront stables au feu 1/2 heure.
Les procès-verbaux d'essais du CSTB seront produits par l'entrepreneur pour tous les matériaux dont l'utilisation est envisagée.

1.2.5 QUALITE ACOUSTIQUE

La qualité acoustique des matériaux proposés devra pouvoir être justifiée par des essais réalisés par un laboratoire agréé.
En règle générale, le coefficient d'absorption moyen dans les fréquences audibles.

1.2.6 FIXATIONS

Les systèmes de fixation en sous face des planchers seront soumis à l'agrément préalable de l'organisme de contrôle.
Les ossatures primaires ou secondaires des faux plafonds ne prendront jamais appui sur les murs et poteaux.

1.2.7 ACCESSOIRES DE MONTAGE

Les tiges filetées, suspentes, rails, clips, crochets et entretoises, seront galvanisés.

1.2.8 PAREMENTS DES MATERIAUX

Les matériaux mis en œuvre seront livrés entièrement finis avec revêtements comme suit :

- peinture ou revêtement plastique mince conservant aux matériaux leur pouvoir absorbant pour les dalles de fibres minérales.
- laque thermodurcissable, teinte au choix du maître d'œuvre, dans la gamme des nuances du fabricant pour les éléments métalliques.
- pour les profilés apparents, protection par laque thermodurcie, teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant.

1.3 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE MENUISERIES INTERIEURES

1.3.1 FIXATIONS

Tous les éléments de fixation, tels que vis, rivets, agrafes, rondelles sont prévus en matériaux inoxydables.
Paumelles de grilles en acier étiré à souder. Bagues en laiton.

1.3.2 PROTECTION DES OUVRAGES

Tous les ouvrages du présent lot reçoivent une protection temporaire en vue du stockage, du transport, et de la pose.
Cette protection peut être assurée par bandes adhésives ou vernis préalable.

1.3.3 SERRURES

Les serrures seront à mortaiser ou en applique, pêne 1/2 tour en matériaux dont la température de fusion est supérieure à 900° C, compatibles avec l'utilisation d'un ferme-porte.
Organigramme : Néant cylindre s'entrouvrant pour l'ensemble des portes.

1.3.4 FERME-PORTES

Les fermes-portes à freins hydrauliques seront, à vitesse de fermeture réglable, aptes à équiper des portes extérieures ou intérieures, lourdes et/ou coupe-feu.
Les portes concernées servant au désenfumage, des fermes-portes avec blocage à 90° sont à prévoir (précisé également sur les plans).

1.3.5 TOLERANCES ET JEUX

Applicables à toutes les menuiseries et ne devront pas être dépassées. Le jeu à la partie supérieure des portes sera égal à 1 mm au maximum.

1.4 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE PEINTURE

1.4.1 NATURE DES PRODUITS

Les produits appliqués successivement sur le support doivent :
- être compatibles avec le support lui-même,
- être compatibles entre eux,
- former un ensemble cohérent de couches adhérentes entre elles et au support.

L'entreprise devra par ailleurs tous les travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre des produits appliqués.

1.4.2 TEINTES

L'entreprise se soumettra strictement aux teintes choisies par la MOE et la MO

1.4.3 MARQUES

L'entreprise devra faire agréer par le maître d'ouvrage avant tout début d'exécution les produits qu'elle entend utiliser. Conformément au contrat.

1.4.4 PREPARATION DU SUBJECTILE

L 'entreprise aura à sa charge :
- les travaux préparatoires (égrenage, ponçage, enduisage, etc…)

1.5 FINITIONS ET RECEPTION DES SUPPORTS

Calepinage et teintes au choix du client dans la gamme du fabricant.
Il sera vérifié en plus de la planéité :
- La quantité des surfaces,

1.6 ÉLÉMENTS MODÈLES

Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le maître d'œuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle. La livraison de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le maître d'œuvre de l'élément modèle

1.7 CLASSEMENT DES QUALITES D'ASPECT DES PEINTURES

Définition du degré de brillant :
Elle sera précisée le cas échéant, selon l'article 6.2.1 du DTU 59-1 pour chacun des locaux et des subjectiles au chapitre ci-après.
Le degré de brillant sera fixé par l'architecte en référence aux prescriptions de classement de la norme NF X 08-002, à savoir :
Mat : Bs compris entre 10 et 20
Satiné mat : Bs compris entre 10 et 20
Satiné moyen : Bs compris entre 20 et 45
Satiné brillant : Bs compris entre 45 et 60
Brillant : Bs supérieur à 60
Définition des qualités de finition :
Conformément à la NF P 74-201-1 (DTU 59.1), les qualités de finition seront les suivantes :
Finition C : Le film de peinture couvre le subjectile. Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition de surface reflète celui du subjectile. La finition est d'aspect poché.
Finition B : La planéité générale initiale n'est pas modifiée. Les altérations accidentelles sont corrigées. La finition est d'aspect poché.
Finition A : La planéité finale est satisfaisante grâce à des travaux préparatoires jugés nécessaires. L'aspect d'ensemble est uniforme, soit finement poché, soit lisse.

1.7.1 RAGREAGE SURFACIQUE AVANT POSE POUR MISE A NIVEAU

Dalle béton surfacée après dépose
Description : Ragréage des supports dalle béton comprenant :

- Nettoyage et dépoussiérage à l'aspirateur industriel,
- Grattage, dégraissage et dépoussiérage des dalles à l'aspirateur industriel,
- Application de primaire,
- Ragréage du support à l'enduit, type UZIN NC170 ou similaire, classé P3,
- Ponçage pour enlèvement des traces de bulles et de fluage, - Nettoyage à l'aspirateur industriel, … Exécution suivant avis technique et les règles de l'art (Produits agréés).

Localisation : ensemble des nouveaux revêtements de sols.

1.7.2 PREVOIR L'ENSEMBLE DES SUJETIONS NECESSAIRES A UN BON NIVEAU DE QUALITE DE FINITIONS

(gestion des différences d'épaisseur, découpe et raccord entre matériaux) notamment entre les différents types de revêtement de sol.

1.8 REBOUCHAGE DES RESERVATIONS

L'entreprise du présent lot devra le rebouchage de toutes les réservations, tant horizontales que verticales (PTT, TV et ÉLECTRICITÉ) dans parois.
Le degré coupe-feu devra être reconstitué suivant le classement approprié et justifié par PV.
Le rebouchage sera assuré soit :
Par un plâtre de type ignifugé.
Soit au mortier et finition et plâtre suivant l'épaisseur de rebouchage.
Soit avec différentes plaques Type BA 10, 13, 25… correspondant au degré coupe-feu préconisé par le maître d'œuvre.
Cet ensemble devra respecter la planimétrie ou la continuité des supports.
Soit par mousse ignifugée.
Soit par flocage.
Et suivant les préconisations du contrôleur technique.
Ces rebouchages seront particulièrement soignés et comprendront également, un traitement étanche sur les fourreaux.

1.9 PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE – AGENCEMENT MOBILIER SUR MESURE – GENERALITES

1.9.1 OBJET DU POSTE :

Le présent article définit les **règles générales de conception, de fabrication et de mise en œuvre** applicables à l'ensemble des éléments d'agencement réalisés **sur mesure**, dans le cadre du présent lot.

1.9.2 CHAMP D'APPLICATION :

Sont concernés tous les éléments de mobilier fixes ou semi-fixes réalisés spécifiquement pour le projet, notamment :

• Banques GAV, marche inox, kitchenette, etc.

1.9.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES :

• Les ouvrages doivent être **conçus, fabriqués et posés sur mesure** en parfaite cohérence avec les plans d'exécution fournis par la Maîtrise d'œuvre.
• Les assemblages, finitions et matériaux utilisés doivent garantir une qualité esthétique, une résistance à l'usage modéré et une durabilité conforme aux exigences du lieu d'implantation.
• Les dimensions exactes des ouvrages devront être prises sur site par l'entreprise après passage des réseaux, cloisons et finitions.

1.9.4 MISE EN ŒUVRE – EXIGENCES :

• La pose devra être **parfaitement soignée**, calée, alignée, avec fixation invisible lorsque cela est exigé.
• Tous les chants visibles doivent être **plaqués ou protégés**, sans arête vive.
• Les assemblages mécaniques (tourillons, lamellos, ferrures) devront permettre un **montage/démontage sans dégradation**.
• Les meubles comportant des équipements intégrés (électricité, plomberie, ventilation) doivent être **prêts à raccorder**, avec accès technique prévu (trappes, démontabilité partielle).

1.9.5 TOLERANCES ET CONTROLES :

• Les jeux de pose devront être réguliers et maîtrisés : **±1 mm en alignement, ±2 mm en aplomb**,
• Aucun éclat, fissure, coulure de colle, défaut de teinte ou d'usinage ne sera toléré,
• L'entreprise devra présenter **des échantillons de matériaux** (stratifiés, bois, laques, poignées…) pour validation avant fabrication.

1.9.6 REFERENCES NORMATIVES ET DOCUMENTS CONTRACTUELS :

• Normes DTU 36.1, DTU 60.1 (en cas d'intégration sanitaire), règles professionnelles de l'agencement, ,
• Respect du CCFT, des plans, et des prescriptions esthétiques de la Maîtrise d'œuvre.

1.10 PRESTATION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

Il est prévu la prise en charge complète du projet par l'Entreprise, depuis la conception accompagnant son offre jusqu'à la réception définitive des ouvrages.

Au titre du marché, l'Entreprise devra :

1.10.1.1 Les études de conception complètes, avec notamment :

- Les plans d'architecture aménagements intérieurs du bâtiment,
- Les plans d'exécution (EXE) avec les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques,
- Les implantations et réservations des arrivées des fluides – électricité, eau, assainissement,
- L'Entreprise devra tenir compte de toutes les préconisations émises par le contrôleur technique mandaté pour la conformité règlementaire, en amont du lancement en fabrication des équipements.

1.10.1.2 Le respect des normes constructives françaises et notamment :

- ERT (Établissement Recevant des Travailleurs) suivant le Code du Travail R 235-4 et l'arrêté du 5 août 1992,
- RT 2012 (à charge bailleur)
- Acoustique,
- Incendie,
- Handicapé,
- Hygiène et sécurité

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES – POSTES ARCHITECTURAUX

2.1 OUVRAGE DE CLOISONS ET PLÂTRERIE

2.1.1 ENSEMBLE DES DEPOSES

2.1.1.1 Dépose de cloisons et doublage de toutes natures

Démolition de cloisons et doublages de toutes natures et épaisseurs, y compris tous ouvrages associés comprenant :
- Vérification du caractère structurel de la cloison avant démolition,
- Protections intérieures tels que bâchages anti-poussières,
- Amené à pied d'oeuvre par tous moyens, des matériaux et matériels ainsi que pour le chargement et l'évacuation des gravois,
- Démolition ou découpe par sciage avec soin et par tous moyens appropriés en fonction de la nature et des conditions rencontrées,

Les cloisons déposées seront évacuées du chantier par l'entreprise.
L'ensemble des matériaux (ossatures, parements, isolants, vitrages, quincailleries et accessoires) sera trié, chargé, transporté et éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
L'entreprise assurera la gestion complète des déchets, y compris leur acheminement vers les filières de traitement ou de valorisation appropriées.

2.1.1.2 Porte à déposer

L'entreprise procédera à la dépose complète des portes identifiées, y compris vantaux, huisseries, quincailleries, fixations et accessoires, non destinées au réemploi.
Les éléments déposés seront évacués hors du chantier, avec tri, chargement, transport et traitement des déchets conformément à la réglementation en vigueur et aux filières appropriées.
La dépose sera réalisée de manière à limiter les dégradations sur les ouvrages conservés, et les supports seront laissés propres et aptes à recevoir les travaux ultérieurs.
Localisation : selon le carnet graphique.

2.1.1.3 Dépose de revêtements carrelés

2.1.1.3.1 Carrelage au sol

Travaux comprenant la dépose des revêtements carrelés de toute nature (carrelage, faïences, plinthes) comprenant :
- Piquage du carrelage existant,
- Grattage et grenaillage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan,
- Piquage et démolition du mortier de pose le cas échéant,
- Démolition de la forme de pose jusqu'à 0,05 m d'épaisseur totale,
- Protection des ouvrages adjacents,
- Évacuation des gravats à la décharge agréée suivant tri.
- (Dépose électrique et des appareils sanitaires à la charge des lots concernés)

Mode de métré : Au mètre carré
Localisation : selon le carnet graphique.

2.1.1.3.2 Plinthes carrelage

Dépose de plinthes carrelage compris évacuation

Localisation : selon le carnet graphique.

2.1.1.4 Dépose du faux plafond

L'entreprise procédera à la dépose complète des faux plafonds suspendus 60 x 60 cm identifiés, y compris dalles, ossatures métalliques (porteurs, entretoises, cornières de rive), fixations, suspentes et accessoires, non destinés au réemploi.
Les éléments déposés seront évacués hors du chantier, avec tri, chargement, transport et traitement des déchets conformément à la réglementation en vigueur et aux filières appropriées.
La dépose sera réalisée de manière à limiter les dégradations sur les ouvrages conservés (murs, réseaux conservés en plenum, menuiseries), et les supports seront laissés propres et aptes à recevoir les travaux ultérieurs.
Localisation : selon le carnet graphique.

2.1.1.5 Dépose des coffres de volets roulants bois

L'entreprise procédera à la dépose complète des coffres de volets roulants intérieurs en bois identifiés, y compris tabliers, axes d'enroulement, mécanismes manuels (sangles, manivelles, poulies), coulisses, pièces de fixation et accessoires, non destinés au réemploi.
Les éléments déposés seront évacués hors du chantier, avec tri, chargement, transport et traitement des déchets conformément à la réglementation en vigueur et aux filières appropriées.
La dépose sera réalisée de manière à limiter les dégradations sur les ouvrages conservés (maçonnerie, menuiseries, doublages), et les supports seront laissés propres et aptes à recevoir les travaux ultérieurs.
Localisation : selon le carnet graphique.

2.1.1.6 Dépose de mobilier du bâtiment

Dépose des mobiliers présents dans le bâtiment
Dépose de placards existants compris évacuation et gestion des déchets
Dépose de la kitchenette du local social

2.1.2 ENSEMBLE DES POSE

2.1.2.1 Cloison phonique en plaque de plâtre sur ossature métallique de dalle à dalle 98/48 (Rw 47 dB)

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison phonique en plaques de plâtre sur ossature métallique, montée de dalle à dalle, permettant d'atteindre un affaiblissement acoustique minimum Rw = 47 dB.
La cloison sera composée :

- D'une ossature métallique (rails, montants, fourrures) dimensionnée selon la hauteur sous plafond et les contraintes du chantier ;
- D'un parement en plaques de plâtre sur chaque face, épaisseur et configuration conformes aux exigences acoustiques ;
- D'un remplissage par laine minérale ou isolant équivalent inséré dans l'épaisseur de l'ossature, assurant les performances acoustiques requises.

La mise en œuvre comprendra l'ensemble des prestations nécessaires : implantation, traçage, découpe, fixation, traitement des joints, bandes et enduits, ainsi que les finitions prêtes à recevoir les revêtements.
La cloison sera posée de dalle à dalle avec traitement soigné des liaisons périphériques (sol, plafond, murs adjacents) par bandes résilientes ou dispositifs adaptés afin de limiter les transmissions acoustiques. L'ouvrage devra garantir la stabilité, la planéité et l'aplomb de la cloison ainsi que l'atteinte de la performance acoustique minimale demandée.

La prestation comprend également :

- Le traitement des remontées jusqu'à la dalle au droit des jouées de faux-plafonds existantes,
- Les réductions de cloison nécessaires pour percussion sur le mur rideaux.
- Toutes sujétions de mises en œuvre nécessaires pour permettre la bonne réalisation des travaux.

Localisation : selon le carnet graphique.

2.1.2.2 Cloison placo hydro

Le présent article définit les prescriptions relatives à la fourniture et à la mise en œuvre de cloisons en plaques de plâtre hydrofuges, destinées aux locaux humides, pour habillage du wc suspendus à créer et fermeture cloison suite à la dépose du bâti-support existant.

Caractéristiques techniques

- Parements : **plaques BA13 hydrofuges** (type H1 selon NF EN 520)
- Ossature métallique : rails et montants en acier galvanisé épaisseur 6/10e, entraxe selon DTU 25.41.

Mise en œuvre

- Pose conforme au **DTU 25.41 – Ouvrages en plaques de plâtre** et aux prescriptions du fabricant (Placo ou équivalent validé).
- Fixation des plaques par vissage sur ossature métallique.
- Traitement des joints et finitions selon les règles de l'art.
- Découpes et réservations soignées (prises, gaines, etc.) avec traitement hydrofuge adapté.
- Respect des prescriptions spécifiques pour locaux humides (salles d'eau, sanitaires).
- Compris tablette surface horizontale au-dessus du bâti-support

Localisation : selon le carnet graphique (wc à créer + local douche)

2.1.2.3 'BOUCHAGE AU PLÂTRE DIVERS ET FINITIONS

- Le **rebouchage des percements**, trous, saignées, tranchées murales,
- Le **calfeutrement au plâtre** autour des gaines ou réseaux traversant les parois,
- Le **traitement des joints non standards** entre ouvrages de nature différente (maçonnerie / plaque de plâtre),
- Le **reprise des angles, arrêts de cloisons, trémies, retours**,
- Le **rebouchage des anciennes fixations**, chevilles, trous de scellement,
- Le **lissage localisé** pour remise à niveau avant finition (enduit et peinture).

Matériaux :

- Plâtre de rebouchage ou plâtre gros, conforme à la norme **NF EN 13279-1**,
- Adjuvants compatibles selon support (accroche sur béton ou maçonnerie),
- Éventuellement : mortier-colle fibré ou enduit de rebouchage spécifique selon cas particulier.

2.1.2.4 FOURNITURE ET POSE BAGUETTES D'ANGLE

Baguette d'angle en aluminium, en pose collée, pour protection des angles saillants en placo.
Fourniture et mise en œuvre de **baguettes d'angle en aluminium**, destinées à la **protection et à la finition des angles saillants** des cloisons et doublages en plaques de plâtre.
Les prestations comprennent :

- **Fourniture des profilés d'angle** en aluminium anodisé ou laqué, section standard adaptée aux épaisseurs de plaques (type 10–12,5 mm).
- **Coupe à dimension** et ajustement précis pour continuité parfaite sur toute la hauteur de la cloison.
- **Pose collée** ou avec mastic-colle adapté au support, garantissant un maintien durable et une finition nette.

- **Traitement des joints** autour des baguettes : enduit, marouflage, ponçage et finitions prêtes à peindre.
- **Protection des ouvrages environnants** et nettoyage en fin d'intervention.

La mise en œuvre sera conforme au **DTU 25.41**, aux prescriptions du fabricant des profilés, et aux règles de l'art en vigueur.

2.1.2.5 Doublage isolant 12 cm sur mur de soutenement

Fourniture et mise en œuvre d'un complexe de doublage thermique et acoustique par l'intérieur sur mur enterré, composé d'une ossature métallique désolidarisée du support maçonné et d'un isolant de 12 cm d'épaisseur minimale.

L'ouvrage comprendra : une ossature métallique en acier galvanisé (rails et montants) implantée en laissant une lame d'air ventilée ou un pare-vapeur continu selon l'hygrothermie du support ; un isolant rigide ou semi-rigide de 120 mm adapté aux milieux humides (type laine minérale hydrophobe, panneau XPS ou polyuréthane) assurant la continuité thermique ; un parement en plaques de plâtre à haute résistance à l'humidité (type BA13 hydrofuge classe H1, couleur verte) fixé mécaniquement sur l'ossature.
La mise en œuvre sera conforme au **NF DTU 25.41** et au **NF DTU 20.1**, et comprendra le traçage, les découpes, les fixations, le traitement d'étanchéité à l'air et à l'eau, ainsi que le traitement soigné des joints avec bandes hydrofuges et enduits de finition prêts à peindre.
Le doublage sera posé avec désolidarisation en périphérie (sol, plafond, murs adjacents) par bandes résilientes adaptées et garnissage étanche afin d'éviter toute remontée capillaire et ponter les ponts thermiques. L'ouvrage devra garantir la stabilité, la planéité, l'aplomb et la durabilité du doublage face aux contraintes d'humidité des parois enterrées.
La prestation comprend également :

- Le traitement soigné des jonctions avec les étanchéités de soubassement ou cuvelages existants ;
- Le traitement des retours d'embrasures, retombées et jouées au droit des percements existants ;
- Toutes sujétions de fourniture, de manutention, de découpe et de mise en œuvre requises pour la parfaite réalisation des travaux.

Localisation : selon le carnet graphique

2.1.2.6 Doublage isolant sur rail métallique 47 mm sur mur de façade

Fourniture et mise en œuvre d'un complexe de doublage thermique et acoustique par l'intérieur sur les allèges et murs à ossature bois, composé d'une contre-cloison sur ossature métallique fine de 47 mm

L'ouvrage comprendra :

- **Ossature métallique 47 mm :** Une ossature en acier galvanisé constituée de rails haut/bas et de montants ou fourrures de largeur nominale 47 mm (type Stil M47 / F530 ou équivalent), désolidarisée du mur et fixée avec des appuis intermédiaires réglables à rupture thermique ancrés sur les montants bois.
- **Isolant thermique :** Un isolant semi-rigide à haute performance de **47 mm** d'épaisseur ($\lambda \leq 0{,}032$ W/m.K à $0{,}035$ W/m.K, type laine minérale ou biosourcée certifiée ACERMI) inséré de manière continue entre l'ossature métallique pour supprimer les ponts thermiques au droit des montants.
- **Pare-vapeur / Étanchéité à l'air :** Une membrane pare-vapeur (ou frein-vapeur à hygrovariabilité contrôlée $Sd \geq 18$ m) indépendante, posée de façon continue avec recouvrement minimal de 10 cm, marouflée aux bandes adhésives étanches certifiées et étanchée en périphérie par mastic-colle acrylique/polyuréthane.
- **Parement en plaques de plâtre :** Un parement en plaques de plâtre de type BA13 (standard ou hydrofuge H1 selon la destination des locaux), fixé mécaniquement par vis TF sur les montants/fourrures de 47 mm.

Mise en œuvre et prescriptions techniques :

La mise en œuvre sera conforme au **NF DTU 25.41** *(Ouvrages en plaques de plâtre)* et au **NF DTU 31.2** *(Règles de construction des bâtiments à structure bois)*. Elle comprendra le traçage, les découpes, les fixations sur la structure bois via les appuis réglables, le traitement soigné de l'étanchéité à l'air (jonctions périphériques, percements), ainsi que le traitement des joints par bandes armées/standard et enduits de finition prêts à peindre.

Le doublage sera posé avec **désolidarisation en périphérie** (jonctions sol béton, plafond et structures attenantes) au moyen de bandes résilientes acoustiques sous les rails et garnissage de mastic étanche, garantissant l'absence de pont thermique et l'étanchéité à l'air de l'enveloppe. L'ouvrage garantira la stabilité, la planéité et l'aplomb parfait de la surface.

La prestation comprend également :

- Le traitement soigné des retours d'ébrasures au droit des **précadres et tapées de menuiseries**, avec isolant de faible épaisseur haute performance ($\lambda \leq 0{,}022$ W/m.K) et bandes de renfort d'angle ;
- L'intégration du vide technique (créé par l'épaisseur de l'ossature de 47 mm) pour la distribution des réseaux électriques et fluides sans percement de la membrane pare-vapeur, avec boîtiers d'encastrement étanches à l'air (type RT2012/RE2020) ;
- Toutes sujétions de fourniture, manutention, découpes, calage et mise en œuvre requises pour la parfaite réalisation des travaux.

2.2 OUVRAGE DE FAUX-PLAFOND DALLE 600 X 600

2.2.1 FAUX PLAFOND DALLE 600 X 600 - STANDARD

L'ensemble des matériaux utilisés seront classés M0 ou M1 au regard de leur réaction au feu. L'entrepreneur fournira les certificats d'essais des comportements au feu.
Les éléments de suspension seront stables au feu 1 h. et ne doivent pas dégager de gaz toxiques sous l'action de la chaleur. Les suspentes des faux plafonds seront stables au feu 1/2 heure.
Les procès-verbaux d'essais du CSTB seront produits par l'entrepreneur pour tous les matériaux dont l'utilisation est envisagée.

Fourniture, manutention, stockage, livraisons et mise en œuvre complète d'un système de faux plafond suspendu démonte-atout à dalles modulaires de dimensions **600 x 600 mm**, posé sur une ossature métallique suspendue apparente ou semi-apparente.

L'ouvrage sera exécuté dans tous les locaux indiqués aux plans d'architecte et repérés au tableau des finitions.
L'entrepreneur devra s'assurer de la parfaite compatibilité des éléments fournis avec les réservations et équipements à intégrer (luminaires LED 600 x 600, bouches de soufflage/reprise CVC, détecteurs incendie, etc.).

Localisation : selon le carnet graphique.

2.2.2 FAUX PLAFOND DALLE 600 X 600 - HYDROFUGE

Fourniture, manutention, stockage, livraisons et mise en œuvre complète d'un système de faux plafond suspendu résistant à l'humidité, démonte-atout, à dalles modulaires hydrofuges de dimensions **600 x 600 mm**, posé sur une ossature métallique traitée anticorrosion.

L'ouvrage est destiné spécifiquement aux locaux à forte hygrométrie ou soumis à des nettoyages fréquents (vestiaires, sanitaires, douches collectives, sas sanitaires). L'entrepreneur s'assurera de la parfaite compatibilité des éléments avec les équipements encastrés étanches (luminaires étanches IP44/IP65, bouches d'extraction VMC, etc.).

Plaques de type ISO-TONE HYGIENE de marque KNAUF ou techniquement équivalent.

Caractéristiques techniques :

- Couleur : Blanc
- Réaction au feu : Euroclass B-s1, d0
- Absorption de bruit (αw) : 0,10 (H)

- Réflexion de la lumière : 86%
- Résistance à l'humidité : 70 à 90%

Localisation : selon le carnet graphique.

2.3 OUVRAGE DE MENUISERIES INTÉRIEURES

2.3.1 TRAÇAGE ET POSE DES HUISSERIES DANS CLOISON

Le traçage et la pose des huisseries est à la charge du présent lot.
La pose concerne tous les cadres : portes
L'entreprise du présent lot est responsable du réglage des cadres.
Les barres d'écartement des cadres sont à maintenir en place jusqu'à l'entrée des CET.
Fixation des pieds de cadres obligatoires par feuillard spité.

Localisation : selon le carnet graphique.

2.3.2 PORTES NEUVES

2.3.2.1 MI 01 : 830*2040 Placo Phonique

Fourniture et pose de bloc porte acoustique 1V de type PORTAPHONE MBA-051 - Huisserie en bois de marque Malerba ou techniquement équivalent.

Caractéristiques techniques :
R_W (C;Ctr)=39(-2;-5)
PV Acoustique : 404/14/38/1

Composition des blocs portes :
- Huisserie/bâti bois exotique ou européen de section mini 68x58 mm avec joint d'étanchéité à l'air
- Vantail 83/204 cm, épaisseur 40 mm à âme pleine composé d'un cadre bois européen, d'un joint Intumescent en traverse haute, Joint balai.
- Finition Stratifiée coloris identique aux menuiseries existantes
- Ferrage 4 paumelles MALERBA de 130 en acier monobloc réglable, bague d'appui et fourreau en polyamide et capot femelle en acier, sans fourreau visible, ni bouchons rapportés.
- Béquillage type Briscard ligne tempo disco ou équivalent
- Serrure 1 point - Cylindre européen sur organigramme.

2.3.2.2 MI 02 : 930*2040 Placo Phonique

Fourniture et pose de bloc porte acoustique 1V de type PORTAPHONE MBA-051 - Huisserie en bois de marque Malerba ou techniquement équivalent.

Caractéristiques techniques :
R_W (C;Ctr)=39(-2;-5)
PV Acoustique : 404/14/38/1

Composition des blocs portes :
- Huisserie/bâti bois exotique ou européen de section mini 68x58 mm avec joint d'étanchéité à l'air
- Vantail 93/204 cm, épaisseur 40 mm à âme pleine composé d'un cadre bois européen, d'un joint intumescent en traverse haute, Joint balai.
- Finition Stratifiée coloris identique aux menuiseries existantes
- Ferrage 4 paumelles MALERBA de 130 en acier monobloc réglable, bague d'appui et fourreau en polyamide et capot femelle en acier, sans fourreau visible, ni bouchons rapportés.

- Béquillage type Briscard ligne tempo disco ou équivalent
- Serrure 1 point - Cylindre européen sur organigramme.

2.3.2.3 MI 05 : Porte tiercé – 2 UP

Fourniture et pose de bloc-porte acoustique à 2 vantaux (type porte tiercée 2 UP) de marque Malerba ou techniquement équivalent.
Caractéristiques techniques : Rw (C;Ctr) = 39 (-2;-5) dB PV Acoustique : 404/14/38/1 ou équivalent certifié
Composition des blocs-portes :

- Huisserie/bâti bois exotique ou européen de section minimale 68x58 mm avec joint d'étanchéité acoustique et d'étanchéité à l'air périphérique.
- Deux vantaux d'une largeur totale permettant un passage utile de 2 UP (un vantail principal de passage et un vantail semi-fixe d'asservissement), hauteur 204 cm, épaisseur 40 mm à âme pleine acoustique composé d'un cadre bois européen, d'un joint intumescent en traverse haute, d'un système de condamnation haut et bas du semi-fixe et d'une plinthe automatique escamotable (ou joint balai) en talon.
- Finition stratifiée coloris identique aux menuiseries existantes.
- Ferrage par paumelles MALERBA de 130 en acier monobloc réglable (4 paumelles par vantail), bague d'appui et fourreau en polyamide et capot femelle en acier, sans fourreau visible, ni bouchons rapportés, adaptées au poids des deux vantaux.
- Béquillage type Briscard ligne Tempo Disco ou équivalent.
- Serrure 1 point (avec verrouillage solidaire du vantail semi-fixe) — Cylindre européen sur organigramme existant ou à créer.

2.3.3 FOURNITURE ET POSE SDE BUTÉES DE PORTES LEGALLAIS - INOX - REF 105 239

• **Type** : butée de sol,
• **Matériau** : inox avec embout amortisseur souple,
• **Fixation** : mécanique (chevilles métalliques ou vis à expansion selon nature du support),
• **Dimensions** : adaptées aux portes standard ou techniques (Ø 30 à 50 mm selon usage),
• **Hauteur** : selon modèle, de 30 à 75 mm (en cas de seuil haut ou de pente).
Les butées de sol sont à prévoir pour l'ensemble de portes prévues au présent lot.

2.3.4 BEQUILLES : LEGALLAIS - INOX 304 SATINE - REF 613 830

Fourniture et pose de béquilles de porte en inox 304 finition satinée, référence 613 830 (ou équivalent techniquement et esthétiquement).
La prestation comprend :

- La fourniture des ensembles béquilles, rosaces et carrés adaptés aux portes concernées,
- La pose sur portes existantes ou réemployées, y compris perçages, ajustements et fixations nécessaires,
- Le remplacement éventuel des accessoires complémentaires (visserie, rosaces, carrés, ressorts de rappel) pour garantir un fonctionnement optimal,
- La vérification du bon fonctionnement après pose (manœuvre, maintien, alignement).

L'ensemble devra garantir la solidité, la durabilité et le bon fonctionnement des ouvrants, avec une finition soignée et homogène sur l'ensemble des portes concernées.

2.3.5 ROSACE : LEGALLAIS - INOX 304 SATINE - REF 614 026

Fourniture et pose de rosaces en inox 304 finition satinée, référence 614 026 (ou équivalent techniquement et esthétiquement), adaptées aux ensembles de béquilles et aux portes concernées.
La prestation comprend :

- La fourniture des rosaces et accessoires de fixation compatibles avec les portes et béquilles mises en œuvre,
- La pose et la fixation soignée des rosaces sur les parements de porte,

- Les ajustements nécessaires pour assurer un alignement correct avec les béquilles et les mécanismes de serrure,
- La vérification de la bonne tenue, du bon alignement et de la finition après installation.

L'ensemble devra garantir une finition homogène, une bonne résistance mécanique et une durabilité adaptée à un usage intensif.

2.3.6 BARRE DE TIRAGE

Fourniture et pose de barres de tirage sur les portes identifiées aux plans.
La prestation comprend :

- La fourniture des barres de tirage adaptées au type de porte (dimensions, entraxes, matériau et finition selon prescriptions architecturales),
- La fixation sur les vantaux, y compris perçages, renforts éventuels et toutes sujétions nécessaires à une pose conforme,
- L'alignement et le réglage afin d'assurer une prise en main ergonomique et une parfaite tenue mécanique.

L'ensemble devra garantir une fixation robuste, une utilisation confortable et une finition soignée, compatible avec les éléments de quincaillerie existants ou mis en œuvre dans le cadre du projet.

2.3.7 ORGANIGRAMME

Prescriptions

- Tous les cylindres fournis devront être individuels,
- 1 pass général : en 3 exemplaires
- Cylindres conformes aux normes en vigueur (NF EN 1303), de sécurité courante, finition nickelée.
- Fourniture :
 - 3 clés minimum par cylindre,
 - carte de propriété si requis par le fabricant.

2.3.8 FOURNITURE ET POSE DES GACHES ELECTRIQUES

Fourniture et pose de gâches électriques, en coordination avec le lot 4 électricité pour le contrôle d'accès.

Localisation : sur les portes neuves concernées par le contrôle d'accès

2.3.9 FOURNITURE ET POSE DES VENTOUSES

Les travaux comprennent la **fourniture et la mise en œuvre de ventouses électromagnétiques de retenue**, destinées à équiper les portes prévues au marché, pour assurer leur maintien en position ouverte ou leur verrouillage selon les besoins fonctionnels et de sécurité.
Caractéristiques techniques minimales :

- Ventouse électromagnétique 12/24 V (choix selon alimentation existante).
- Force de retenue adaptée au type de porte (entre **300 et 500 daN** selon modèle).
- Platine de fixation et contreplaque réglable.
- Connectique compatible avec les systèmes de contrôle d'accès ou détection incendie.
- Fonctionnement **fail-safe** (ouverture en cas de coupure pour sécurité incendie).
- Finition aluminium anodisé ou laqué selon les prescriptions architecturales.

Localisation : Porte tiercé – accès brigade depuis le hall du RDC

2.3.10 KITCHENETTE

Fourniture et pose d'une cuisine en mélaminé et stratifié. Compris toutes sujétions pour une exécutions dans les règles

de l'art.
Comprenant :
- Éléments bas :
 - Deux meubles bas ht 85cm (80cm + 120cm), portes battantes doubles + tablettes réglables intérieures + plinthe basse, compris caisson pour encastrement LV 60cm et traitement du meuble dans l'angle
 - Plan de travail stratifié + crédence stratifiée
 - Bac évier simple avec égouttoir L80cm en inox brossé
 - Plaque électrique vitrocéramique deux feux.
- Éléments hauts :
 - Tablette stratifiée profondeur 30cm
 - Hotte à recyclage au droit de la plaque électrique.

Compris amortisseurs de la fermeture des portes.

A charge MOA :
- Micro-onde
- Lave-vaisselle
- Frigo

2.3.11 CREATION DES AMENAGEMENTS CELLULE GAV

2.3.11.1 Création de la banquette : Ossature en panneaux bois CLT + grille de ventilation

Fourniture et mise en œuvre d'une banquette fixe constituée d'une ossature en panneaux de bois massif type CLT 6cm (Cross Laminated Timber), y compris angles arrondis.
La prestation comprend :
- La réalisation d'une structure porteuse en panneaux CLT dimensionnés selon les charges d'exploitation, fixée au sol et/ou aux parois par dispositifs mécaniques adaptés (équerres, platines, ancrages) ;
- L'assemblage des panneaux par vissage ou connecteurs appropriés, avec traitement des chants et arêtes afin de limiter les risques de blessure ;
- L'intégration d'une ou plusieurs grilles de ventilation (fournies par le lot CVC) permettant la circulation d'air au sein du volume intérieur de la banquette et la prévention des phénomènes de condensation ou de stagnation d'humidité ;
- Les découpes, ajustements et adaptations nécessaires pour garantir l'intégration de l'ouvrage dans la cellule et sa compatibilité avec les éléments adjacents ;
- Le traitement de surface des éléments bois (ponçage, protection, finition) selon les prescriptions architecturales.

Localisation : cellules GAV (voir planche détail)

2.3.11.2 Platelage inox passage réseaux

Fourniture et mise en œuvre d'un platelage en acier inoxydable destiné à assurer le passage et la protection des réseaux, tout en permettant un accès pour inspection et maintenance.
La prestation comprend :
- La fourniture de tôles ou panneaux en acier inoxydable (qualité et épaisseur adaptées aux contraintes mécaniques et à l'environnement d'usage), avec surface antidérapante si nécessaire ;
- La réalisation d'une structure support (profilés, cadres, cornières) permettant la fixation du platelage et la reprise des charges d'exploitation ;
- L'intégration d'ouvertures, découpes ou réservations pour le passage des réseaux techniques (fluides, électricité, ventilation, etc.), avec traitement des bords et protection des traversées ;
- La fixation du platelage par visserie inox ou dispositifs démontables permettant la dépose pour maintenance ;
- L'ajustement, l'alignement et la finition soignée de l'ensemble.

L'ouvrage devra garantir la résistance mécanique, la durabilité, la sécurité d'usage, ainsi que la compatibilité avec les contraintes d'exploitation et de maintenance des réseaux.

Localisation : cellules GAV (voir planche détail)

2.3.11.3 Fourniture et pose du matelas banquette

Fourniture et mise en place d'un matelas destiné à être installé sur la banquette de la cellule GAV, adapté aux contraintes d'usage intensif et aux exigences de sécurité.
Le matelas sera constitué :

- D'une mousse haute densité garantissant une bonne résistance à l'affaissement et au poinçonnement ;
- D'un revêtement extérieur résistant, imperméable, lessivable et non feu (classement M1 ou équivalent), compatible avec un usage en environnement contraint ;
- De coutures renforcées ou soudures haute fréquence assurant la durabilité et l'étanchéité de l'ensemble.

La prestation comprend :

- La fourniture du matelas aux dimensions adaptées à la banquette réalisée ;
- La mise en place sur la structure support avec système de maintien ou d'anti-glissement si nécessaire ;
- Les ajustements pour garantir une bonne adaptation au support et un confort d'utilisation satisfaisant.

L'ensemble devra garantir une résistance à l'usage intensif, une hygiène aisée, une durabilité dans le temps et une sécurité d'utilisation conforme aux contraintes du local.

Localisation : cellules GAV (voir planche détail)

2.4 OUVRAGE PEINTURE & REVETEMENTS MURAUX

- **Prescription de mise en œuvre peinture**

Nota 1 :
Toutes les peintures employées seront à faible teneur en Composants Organiques
Volatiles (COV) et devront justifier d'un label NF Environnement, Ange Bleu, Ecolabel européen, ou Cygne Blanc ;
Avant son intervention, l'entreprise fournira les fiches techniques le précisant.
Nota 2 :
Sont interdits :
Les produits comportant plus de 10% de solvant organique
Les produits comportant des éthers toxiques dérivés de l'éthylène glycol
Les pigments à base de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome).
Rappel :
Le tri sélectif sera réalisé aux abords de la structure à démolir, puis évacué dans une décharge appropriée à ce type de gravats.
Les règles concernant l'hygiène sécurité seront strictement respectées.

2.4.1 NATURE DES PRODUITS

Les produits appliqués successivement sur le support doivent :
Être compatibles avec le support lui-même,
Être compatibles entre eux,
Former un ensemble cohérent de couches adhérentes entre elles et au support.
L'entreprise devra par ailleurs tous les travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre des produits appliqués.

2.4.2 TEINTES ET ASPECTS

Nuancier fournisseur à proposer en phase EXE.
L'entreprise se soumettra strictement aux teintes choisies par la MOE et la MOA.

2.4.3 MARQUES

Avant tout début d'exécution, l'entreprise devra soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage, pour validation par la maîtrise d'œuvre, les produits qu'elle prévoit d'utiliser, accompagnés de leurs fiches techniques.
Pour les éléments dont les fiches techniques n'ont pas été préalablement approuvées lors de la consultation.

2.4.4 PREPARATION DU SUBJECTILE

L 'entreprise aura à sa charge :
Les travaux préparatoires (égrenage, ponçage, enduisage, etc…)
Les travaux d'apprêts en fonction de la nature et de l'état superficiel du subjectile

2.4.5 CLASSEMENT DES QUALITES D'ASPECT DES PEINTURES

Définition du degré de brillant :
Elle sera précisée le cas échéant, selon l'article 6.2.1 du DTU 59-1 pour chacun des locaux et des subjectiles au chapitre ci-après.
Le degré de brillant sera fixé par la Maîtrise d'Ouvrage en référence aux prescriptions de classement de la norme NF X 08-002, à savoir :
Mat : Bs compris entre 10 et 20
Satiné mat : Bs compris entre 10 et 20
Satiné moyen : Bs compris entre 20 et 45
Satiné brillant : Bs compris entre 45 et 60
Brillant : Bs supérieur à 60
Définition des qualités de finition :
Conformément à la NF P 74-201-1 (DTU 59.1), les qualités de finition seront les suivantes :
Finition C : Le film de peinture couvre le subjectile. Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition de surface reflète celui du subjectile. La finition est d'aspect poché.
Finition B : La planéité générale initiale n'est pas modifiée. Les altérations accidentelles sont corrigées. La finition est d'aspect poché.
Finition A : La planéité finale est satisfaisante grâce à des travaux préparatoires jugés nécessaires. L'aspect d'ensemble est uniforme, soit finement poché, soit lisse.

2.4.6 FINITIONS ET RECEPTION DES SUPPORTS

Calepinage et teintes au choix du client dans la gamme du fabricant.
Il sera vérifié en plus de la planéité :
- La quantité des surfaces,

2.4.7 BON A TIRER

Avant toute commande, l'entrepreneur devra fournir les échantillons de tous les articles qu'il envisage de mettre en œuvre sur demande de la maîtrise d'œuvre. Il devra fournir les dessins à l'échelle, typo et couleur afin que le maître d'ouvrage délivre un bon à tirer de chaque document du présent lot L'entrepreneur devra présenter les documentations techniques des fournisseurs et la notice sécurité des fournitures manufacturées.

2.4.8 ÉLÉMENTS MODÈLES

Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le maître d'œuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle. La livraison de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le maître d'œuvre de l'élément modèle.

2.4.9 PEINTURE

Il sera prévu :

- Peinture de propreté sur les murs existants
- Préparation complète + peinture sur les cloisons neuves

2.4.9.1 Préparation et peinture supports neufs

Application d'un enduit de ratissage sur supports neufs afin d'obtenir une surface plane, homogène et apte à recevoir les finitions prévues.
La prestation comprend :

- La préparation des supports (dépoussiérage, grattage, élimination des parties non adhérentes, rebouchage préalable si nécessaire) ;
- L'application d'un enduit de ratissage en une ou plusieurs passes selon l'état du support, avec lissage soigné ;
- Le ponçage et l'égrenage après séchage pour obtenir une surface régulière et sans défaut ;
- Le nettoyage du chantier après intervention.

L'enduit devra présenter une adhérence parfaite au support, une planéité soignée et une finition compatible avec le système de peinture ou de revêtement prévu.

Il est attendu une **finition de type B.**
Finition et aspect au choix de la maitrise d'ouvrage.
Travaux comprenant :
• Installation d'échafaudages ou de platelage d'exécution.
• Brossage, décapage et nettoyage du support.
* Rebouchage et ponçage
• 1 couche d'impression des supports.
• 2 couches de finition par peinture acrylique (sans solvant pour label HQE).
* Coloris : blanc.
• Protection des ouvrages avoisinants.
• Enlèvement des protections et nettoyage après travaux.
La prestation comprendra la parfaite préparation des supports, la préparation des peintures et des teintes, les changements de tons à la demande du Maître d'Œuvre, les arasements, la mise en place de papier collant pour protection des ouvrages et arrêt net et rectiligne, les rechampissages, le nettoyage en fin d'intervention.

La prestation comprend la réalisation de joints acrylique au droit des huisseries et plinthes bois.

Compris mise en peinture des réseaux plomberie apparents.

Localisation : selon carnet graphique

2.4.9.2 Peinture supports existants

Les fonds devront être sains, secs, propres et préparés conformément aux normes et DTU (59.1 et 59.4) en vigueur à l'époque d'exécution des travaux.
Préparation des surfaces :

- Lavage, brossage, égrenage.
- Rebouchage.
- Application d'une couche d'impression nourrissante concentrée à base de résines alkydes modifiées en solution de type Imprima de marque La Seigneurie ou techniquement équivalent.

Mise en peinture :
Après toutes préparations ci-avant définies, application de deux couches de peinture veloutée à base de résines alkydes et acryliques de type Evolutex Velours de marque La Seigneurie ou techniquement équivalent.
Couleurs : Blanc
Etat de finition : B
Finition : Satiné
Localisation : selon carnet graphique

2.4.9.3 Peinture des plinthes

Ponçage, rebouchage, application de 2 couches de peinture acrylique coloris au choix du M.O

- Peinture acrylique sur boiserie

Localisation : ensemble des plinthes

2.4.9.4 La mise en peinture des huisseries bois,

Ponçage, rebouchage, application de 2 couches de peinture acrylique coloris au choix du M.O

- Peinture acrylique sur boiserie
- Mise en peinture huisserie
-

Localisation : ensemble des bâti bois neufs à peindre

2.4.9.5 Résine epoxy armée des parois et agencement des cellules de garde à vue

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement continu étanché en résine époxy haute résistance armée de type Sikagard DW CAD-500 de chez Sika ou techniquement équivalent.

Revêtement constitué des couches suivantes :
- Une couche de primaire époxy Sikagard-106 Primer à raison de 0,25 kg/m2 - Une couche d'imprégnation époxy Sikagard-126 à raison de 0,7 kg/m2
- Une couche de verre bi-axial Sikagard Armature BX500
- Une couche de saturation époxy Sikagard-126 à raison de 0,6 kg/m2
- Une couche de fermeture époxy Sikagard-146 à raison de 0,7 kg/m2 chargée à 1 :25 (en poids) avec Sika Quartz 0,7-0,9 mm 1,5kg/m2/mm
- Une couche de fermeture époxy Sikagard-146 à raison de 0,7 kg/m2

Epaisseur mini du revêtement de 5mm
La mise en œuvre doit être réalisée par une entreprise qualifiée et assurée pour ce type de travaux.
La mise en œuvre sera continue entre les différentes parois des cellules (sol, mur, banc, plafond).

La prestation comprend toute préparation de support nécessaire à la bonne tenue du revêtement final, compris mise en œuvre d'un primaire haute adhérence adapté.

Localisation : selon carnet graphique

2.4.10 FOURNITURE ET POSE FAIENCE

2.4.10.1 Faïences, compris étanchéité support

Fourniture et la pose de carreaux de faïence murale
Compris réalisation d'une étanchéité sous faïence.

Nettoyage, dégraissage et dépoussiérage préalable des surfaces avec des produits garantissant la compatibilité avec les systèmes appliqués.
Application au préalable d'une protection des supports muraux SPEC sur toutes les surfaces à carreler à l'aide d'un produit de type weber.sys.protec de marque Weber ou techniquement équivalent, composé de résines synthétiques, de charges minérales fines et d'adjuvants spécifiques. L'application devra se faire en 2 couches en respectant un délai de 4 heures entre les deux applications.
Les carreaux seront collés au mortier colle de type weber.col flex éco de marque Weber ou techniquement équivalent. Ce produit est réputé non irritant, possédant une FDES, avec formule anti- poussière. Avant toute application, les supports devront être secs, propres, résistants, stables, sains et cohésifs. Application suivant préconisations du fabricant. La pose des carreaux se fera l'aide de croisillons nylon à retirer avant garniture des joints.

Les joints de finition seront réalisés par du weber.joint déco de marque Weber ou techniquement équivalent. Les largeurs de joint seront de 6 mm maximum, de couleur au choix du maître d'ouvrage dans la gamme standard. Y compris joints de fractionnements, de dilatation et garnissage des joints d'angles rentrant et sortant.

Protection et finition des angles sortants par baguettes aluminium.
Compris baguettes de finition d'arrêt de faïence.

Toute hauteur de cloison pour la douche + une rangée sur lave-main sanitaire à créer. 60 cm en crédence pour la kitchenette du local social.

Localisation : selon carnet graphique

2.4.11 PLAQUE DE PROTECTION DANS CIRCULATION

Fourniture et pose de plaques de protection murale à haute résistance aux chocs, installées sur une hauteur de 1,30 m à partir du sol (ou du dessus de plinthe) dans les zones de circulation à fort passage.

L'ouvrage comprendra la fourniture de plaques synthétiques en PVC ou résine acrylique-PVC d'une épaisseur minimale de 2 mm, présentant un grainage de surface lavable et antibactérien, une teinte au choix du maître d'œuvre et un classement de réaction au feu conforme à la réglementation en vigueur (Bs2-d0 minimum).

La mise en œuvre comprendra la préparation, le dépoussiérage et le dégraissage préalable des supports, la pose collée à refus au moyen d'une colle acrylique ou néoprène haute performance selon les préconisations du fabricant, un marouflage soigné pour éliminer toute bulle d'air, ainsi que l'alignement parfait et sans désaffleur des lés. Les découpes seront réalisées de manière nette et ajustée au droit des prises, interrupteurs, angles et réservations. Un joint d'étanchéité souple en silicone neutre de teinte assortie sera appliqué en tête de plaque (à 1,30 m de hauteur) ainsi qu'en jonction basse pour éviter toute infiltration.

L'ouvrage livré devra garantir une fixation solide, une planéité parfaite et une protection continue et esthétique des parois contre les chocs et frottements. La prestation comprend la fourniture des plaques, colles, mastics, la main-d'œuvre, les découpes, les protections de chantier, l'évacuation des déchets ainsi que toutes sujétions de finition nécessaires à une parfaite exécution.

2.5 SOLS

2.5.1 PREPARATION – RAGREAGE DE SOL

Prévoir la préparation du support des sol devant recevoir le sol souple.

Avant tout commencement de travaux, le titulaire du présent lot aura à effectuer un nettoyage parfait des supports, par tous moyens adaptés, pour obtenir des surfaces débarrassées de tout ce qui pourrait nuire à la bonne tenue des revêtements.

Si nécessaire, le titulaire du présent lot aura à exécuter avant toute pose de revêtement, une préparation du support par un enduit de lissage dit ragréage. Le choix du type de produit à employer pour cet enduit de lissage sera du ressort de l'entrepreneur. Ce choix sera fonction de la nature et de l'état du support, de la nature du revêtement de sol prévu et de la destination du local dans lequel il sera appliqué

Préparation des supports de sol souple, avec réalisation d'un ragréage autonivelant (P3 ou P4 selon la préconisation de l'entreprise) sur un support présentant des défauts de planéité, des fissures ou des dégradations. (Y compris le

flashage et le ponçage si nécessaire). Le produit doit être conforme à la norme NF EN 13813 et être adapté à l'usage prévu en intérieur.

Le support doit être inspecté et préparé avant l'application du ragréage. Les dégradations doivent être identifiées et traitées. Le support doit être nettoyé de toute poussière, salissure, huile, graisse ou tout autre produit pouvant nuire à l'adhérence du ragréage

Le taux d'humidité du support doit être vérifié. Le ragréage ne doit pas être appliqué sur un support trop humide (taux d'humidité supérieur à 4 %). Si nécessaire des solutions d'assèchement seront prévues par l'entreprise (chauffage d'appoints autres).

Préparation au malaxeur pour consistance homogène, la vérification de la parfaite planéité sera faite au laser. Le niveau objectivé avec revêtement de finition doit être à zéro de l'existant cote finie.

Caractéristiques techniques : ragréage autolissant P3 ou P4 conforme NF EN 13813 ; planéité vérifiée au laser, tolérance conforme à la règle de 2 m ; support sec (taux d'humidité ≤ 4 %) avant application ; compatibilité garantie avec le système de pose du revêtement souple retenu.

Localisation : selon carnet graphique

2.5.2 SOLS SOUPLES PVC

Fourniture et pose de sol souple acoustique type Gerflor; Forbo ou équivalent, découpe au cutter pour parfait alignement des motifs, soudure à chaud entre les raccords des pièces ou seuil encastré invisible (**baguette de seuil en applique proscrit**).

Selon produit final choisi, colle et type de pose selon recommandation du fabricant.
Pose collé recommandé pour bonne durabilité, parfaite planéité exigée vérifiée au laser.

Un masticage en périphérie sur toutes les parties visibles sera prévu. Teinte similaire au sol souple à définir.

- Sols souples PVC en lé U4P3
- Sous-couche acoustique
- Gamme type bois à définir
- En pose bord à bord
- Joint périphérique ou soudure à chaud.

Caractéristiques techniques : revêtement PVC en lé classement U4P3, sous-couche acoustique intégrée ; planéité du support vérifiée au laser avant pose ; soudure à chaud ou seuil encastré invisible en raccord de pièces, sans baguette en applique ; masticage périphérique sur toutes parties visibles.

Localisation : *Suivant plans DCE*

2.5.3 CARRELAGE AU SOL

2.5.3.1 Carrelage Gres cerame - Classement UPEC: U4 P4 E3 C2

Le présent article définit les prescriptions relatives à la fourniture et à la pose de carrelage en grès cérame pleine masse, finition « sable », en différents formats selon les zones (circulations et sanitaires).

Caractéristiques techniques

- Nature : carreaux en grès cérame émaillé ou pleine masse
- Classement UPEC : **U4 P4 E3 C2**.
- Dimensions :
 - **60 x 60 cm** : pour les **circulations**.

- **30 x 30 cm** : pour les **sanitaires**.

- Épaisseur : 9 à 10 mm environ.
- Résistance au glissement : adaptée aux zones humides et ERP (R10 minimum, R11 conseillé pour sanitaires).
- Coloris et aspect : teinte « sable » validée par la maîtrise d'ouvrage sur échantillon.

Mise en œuvre

- Pose collée en plein, conformément au **DTU 52.2**.
- Support : chape ou dalle plane, sèche, propre et stable.
- Colle : mortier-colle de type C2S1 (déformable).
- Largeur des joints : 3 mm environ, réguliers et parfaitement lissés.
- Mortier-joint hydrofuge et compatible locaux humides.
- Pose avec croisillons et respect du calepinage prévu.
- Soins particuliers apportés aux découpes et aux finitions en périphérie.
- Plinthes assorties fournies et posées dans chaque local.

Contrôles et réception

- Vérification de l'adhérence et de la planéité des carreaux.
- Contrôle de la régularité et de la teinte des joints.
- Vérification du respect du calepinage et des dimensions selon zones.
- Vérification de la conformité au classement UPEC prévu.

Prescriptions complémentaires

- Fourniture et pose de profilés de finition aux arêtes et seuils.
- Protection des revêtements posés jusqu'à la réception des travaux.
- Remise des fiches techniques, certificats UPEC et garanties fabricants.

2.5.3.2 Fourniture et l'application d'un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC)

La prestation comprend la **fourniture et la mise en œuvre d'un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC)**, destiné à assurer l'étanchéité des parois et sols avant la pose des revêtements céramiques dans les locaux humides.

- **Caractéristiques techniques** :
 • SPEC conforme au **CSTB (Avis Technique ou ATE européen en cours de validité)** et aux prescriptions du **CPT n° 3521 V2**,
 • produit liquide prêt à l'emploi, appliqué en plusieurs passes croisées,
 • application sur parois et sols en locaux humides (sanitaires, douches, etc.),
 • inclusion systématique des accessoires spécifiques (bandes d'angles, renforts de joints, manchettes autour des canalisations),
 • compatibilité avec les colles à carrelage utilisées.
- **Mise en œuvre** :
 • préparation et dépoussiérage soigné des supports,
 • application de la couche primaire si nécessaire,
 • application du SPEC en deux couches minimums avec respect des temps de séchage,
 • incorporation des bandes d'armature aux angles et points singuliers,
 • contrôle visuel de la continuité du film étanche avant la pose du carrelage.
- **Résultat attendu** :
 • surface parfaitement étanche, sans discontinuités ni manques,
 • compatibilité garantie avec le carrelage à poser,
 • étanchéité durable du système.

La prestation comprend **fourniture du SPEC, des bandes et accessoires, main-d'œuvre, protections, ainsi que toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution**.

2.5.3.3 Fourniture et pose de plinthes carrelées (sanitaires & VESTIAIRES)

La prestation comprend la **fourniture et la mise en œuvre de plinthes carrelées en grès cérame**, format 7,2 × 60 cm, assorties aux carrelages de sol prévus dans le projet.

- **Caractéristiques techniques** :
 • plinthes en grès cérame émaillé ou pleine masse,
 • dimensions : **7,2 × 60 cm**,

- teinte et finition coordonnées au carrelage de sol,
- arêtes rectifiées ou non selon spécification,
- produit conforme aux normes EN 14411.

- **Mise en œuvre** :
 - pose collée au mortier-colle adapté,
 - alignement parfait et joints homogènes,
 - découpes nettes et soignées aux angles et points particuliers,
 - jointoiement au mortier-joint hydrofugé de teinte assortie,
 - nettoyage final et élimination du voile de ciment.
- **Résultat attendu** :
 - plinthes solidement fixées, parfaitement alignées et jointives,
 - raccord esthétique et fonctionnel entre le sol et les parois,
 - surfaces propres et finitions soignées.

La prestation comprend **fourniture des plinthes, colles, joints, main-d'œuvre, protections, découpes, finitions, évacuation des déchets**, ainsi que toutes sujétions nécessaires à la bonne exécution.

2.6 OUVRAGE NETTOYAGE DE FINITION (TOUT SUPPORTS, COMPRIS FACE INTERIEURE DES MENUISERIES EXTERIEURES).

2.6.1 NETTOYAGE GENERAL DE MISE EN SERVICE (NETTOYAGE DE FINITION)

Il est rappelé que le nettoyage de réception et de mise en service sera obligatoirement réalisé par une entreprise spécialisée (sous traitant à déclarer) ou par le titulaire du présent lot à soumettre à l'agrément du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre.
L'Entrepreneur du présent lot doit le nettoyage très soigné de mise en service des bureaux, locaux parties annexes extérieures comprises ainsi que des parties zone de chantiers sanitaires des ouvriers.
Ce nettoyage s'entend main d'œuvre, toutes fournitures éventuelles et sujétions incluses pour et durant la période de réception, soit notamment :
- Le nettoyage des sols, des plinthes, des pieds d'huisseries, quelle que soit la nature des revêtements, par balayage soigné, enlèvement des taches de peinture au chiffon humide, passage de la mono brosse et nettoyage fin à la main.
- Le nettoyage des murs ; plafonds suspendus, etc.
- Le nettoyage des menuiseries intérieures aux deux faces, les châssis, béquilles, poignées, verrous et tous systèmes de fermeture.
- Le nettoyage des appareils sanitaires, radiateurs, compris toutes robinetteries correspondantes.
- Le nettoyage de l'appareillage électrique, interrupteurs et prises, armoires et tableaux de distribution.
- Le nettoyage des quincailleries et des ouvrages en serrurerie.
- Le nettoyage de toutes les serrures et les crémones de toute trace de peinture pouvant gêner leur fonctionnement correct.
- L'enlèvement de toutes les étiquettes.

Tous les produits non utilisés et non utilisables tels que peinture, produits de nettoyage, accessoires d'application, etc., seront acheminés en déchetterie et les frais de mise en dépôt et traitement demandés sont réputés inclus dans l'offre de l'Entrepreneur.
Tous les déchets seront évacués aux filière de traitements publiques conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.
EN CAS DE DEFAILLANCE, LE MAITRE D'ŒUVRE OU LE MAITRE D'OUVRAGE POURRONT FAIRE EXECUTER LES TRAVAUX DE NETTOYAGE AUX FRAIS ET PERILS DE L'ENTREPRISE, Y COMPRIS POUR LES REPERCUSSIONS QUE CETTE DEFAILLANCE POURRAIT AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT